ACTEUR LOCAL DE PROXIMITE AVEC 8 **CENTRES MEDICAUX**

LA SANTÉ AU TRAVAIL AU SERVICE DE + DE **5300 ENTREPRISES GIRONDINES**

CONSEILLER
ACCOMPAGNER
EVALUER
DIAGNOSTIQUER

Siège social et médical

SSTI Bordeaux/Wilson
262-264 Bd du Président Wilson
33 001 Bordeaux cedex
T. 05 56 44 10 33
contact@ssti33.fr

Nos centres médicaux

SSTI Bègles
5 rue Grousset 33 130 Bègles
T. 05 56 49 26 45

SSTI Bordeaux/Pey-Berland
Résidence Pey-Berland, 16 rue Beaubadat
33 000 Bordeaux
T. 05 56 81 86 60

SSTI Cenon
37 Avenue René Cassagne
33 150 Cenon
T. 05 56 32 90 51

SSTI La Teste
47 rue Lagrua
Parc Agora - bâtiment B
33 260 La Teste
T. 05 57 52 22 62

SSTI Mérignac
151 Avenue de la Libération
33 700 Mérignac
T. 05 56 97 59 73

SSTI Pessac
Rue Walter Scott
33 600 Pessac
T. 05 47 50 06 32

SSTI 33 Pugnac
137 Impasse Le Grillet
33 710 Pugnac
T. 05 24 06 20 00

Le SSTI 33 appartient au réseau PRESANSE

Conception SSTI 33 - MAJ Mars 2021

CONSEIL AUX ENTREPRISES

SSTI 33 SANTÉ AU TRAVAIL

INCLUS DANS VOS COTISATIONS

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'assistante sociale du travail permet aux salariés d'être informés et d'anticiper les conséquences de leur état de santé sur leur vie professionnelle et personnelle.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'assistante sociale du SSIE propose à toutes les entreprises adhérentes au SSTI 33, les prestations d'un service social pour prévenir ou surmonter les difficultés professionnelles ou personnelles de leurs salariés.

L'assistante sociale

Diplômée d'État, l'assistante de service social est soumise à la déontologie de sa profession ; elle est tenue au secret professionnel.
Elle travaille en étroite collaboration avec les médecins du travail ainsi que toute l'équipe pluridisciplinaire du SSTI 33.

Domaines d'intervention

SPHERE PROFESSIONNELLE :

- Maintien dans l'emploi
- Constitution du dossier de reconnaissance de travailleur handicapé
- Longue maladie, invalidité, prévoyance
- Rupture de contrat (rupture conventionnelle, inaptitude, démission, licenciement pour faute)
- Retraite pour inaptitude au travail ou retraite anticipée (carrières longues)
- Etc ...

SPHERE PRIVÉE :

- Evènement familiaux (décès, divorce...)
- Logement
- Santé
- Budget
- Etc ...

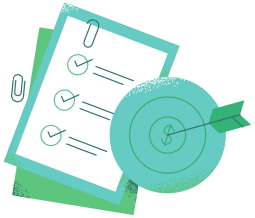

Bénéfices pour les salariés

L'entretien avec l'assistante sociale du travail permet aux salariés :

- d'être informés et d'anticiper les conséquences de leur état de santé sur leur vie professionnelle et personnelle,
- de comprendre les décisions médicales en lien avec leur état de santé (passage en invalidité, inaptitude),
- de réfléchir à des solutions de maintien au travail ou de reconversion professionnelle.

Agir pour le maintien dans l'emploi

Les circonstances de la vie (maladie chronique, handicap, arrêts de travail à répétition, accidents...) peuvent fragiliser l'état de santé et impacter l'activité professionnelle des salariés :

Des dispositifs d'accompagnement existent pour trouver une **solution favorisant le maintien, le reclassement ou la réorientation professionnelle des salariés en difficulté**. En collaboration avec d'autres services sociaux spécialisés (CARSAT...) , l'assistante sociale sera vous orienter vers les professionnels compétents.

Coûts

Le coût total des interventions est inclus dans la prestation « santé travail » couverte par la cotisation au SSTI 33.

INCLUS DANS VOS COTISATIONS

Si votre situation professionnelle devient compliquée à gérer, n'attendez pas qu'il soit trop tard pour demander de l'aide et vous réorienter.

POUR TOUTE INTERVENTION
CONTACTEZ VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL

Retrouvez toutes nos actualités sur www.ssti33.org